
Adresse du maire et des officiers municipaux de Lorgues (Var) qui annoncent à la Convention l'envoi au district de Draguignan de l'argenterie de l'église, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du maire et des officiers municipaux de Lorgues (Var) qui annoncent à la Convention l'envoi au district de Draguignan de l'argenterie de l'église, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 437-438;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36401_t2_0437_0000_18

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[S. l. n. d.] (1)

« Représentans,

Le bataillon de la garde nationale de Charente..., partageant la reconnaissance de la Patrie déjà exprimée par votre organe, pour les vainqueurs de Toulon, vous adresse une somme de 1127 l. qu'il destine au soulagement des veuves et orphelins morts sous les murs et de cette cité rebelle. Elle est le fruit d'une souscription à laquelle tous ses membres ont librement concouru. Le riche comme le pauvre. Celui-ci en donnant une partie de son nécessaire, car le pauvre peut-il donner autre chose, a prouvé encore une fois que la pratique de toutes les vertus est pour une âme républicaine le plus pressant besoin.

Fidélité inviolable à la République une et indivisible, guerre éternelle aux despotes, aux aristocrates et à tous les ennemis de la liberté et de l'égalité. Respect et soumission aux lois, attachement et reconnaissance aux vrais Montagnards, tels sont les sentimens du bataillon.

GILLOUX, BOLLOT, F. MILIER, SULIRE (*command' en second*), RIX (*adjud'*), SELS (*lieut.*), AYRULLES, B. CAILLETEAU, MONTANIER, CHAMBELLAND, F. PRIEUR, DEHAUDIER, PETIT, SORIN, BULIRON, RABIER, ORTIGE, CHATENET, BURGAUD (*caporal*), REGNAUD (*command'*), G. DANICQUY, QUOUTANT, F. LAFARGE, NÉRON, CADUSSEAU (*sous-lieut.*), HARDY (*lieut. de la 1^{re} c^{ie}*), HUET père (*garde nat.*), CHINNET, BOURGET, HUET fils, GUIMBERTEAU (*cap'*), CHIZONS, BAURAU, MARCHAND, TICLAIR, Jean ORTIGÉ, AUGIER oncle, NICOLLAUD.

P.S. La souscription, après la rédaction et la signature de l'adresse, s'est augmentée de 26 l., ce qui fait qu'elle se monte à 1 153 l. 10 s.

25

Les adolescents de la commune de Serres (2), réunis en société populaire, témoignent à la Convention l'impatience qu'ils ont d'aller soutenir la cause de la liberté; et l'invitent à rester à son poste (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Serres, s. d.] (5)

« Citoyens Représentans,

La Société républicaine des adolescents de la commune de Serres osent élever leur voix jusques à vous. Les semences du républicanisme ont germé dans leurs cœurs comme dans une terre neuve et fertile. Nous sommes autant surpris que flattés de pouvoir rivaliser en patriotisme avec ceux dont nous étions depuis peu les modestes disciples. Oui, Citoyens l'amour de la liberté et de l'égalité enflamme notre courage et devance la marche de la nature trop lente à notre gré pour rendre nos forces égales à notre ardeur. Cependant nos foibles bras s'exercent tous les jours au maniement des armes. Nous gravissons

- (1) C. 289, pl. 894, p. 21.
- (2) Htes-Alpes.
- (3) P.V., XXIX, 317.
- (4) Bⁱⁿ, 29 niv.
- (5) C. 289, pl. 894, p. 22.

sur le sommet de nos montagnes sans appréhender ni le danger ni la fatigue; c'est là que pénétrés de l'esprit de la Montagne nationale nous jetons nos regards sur le vaste horizon de l'univers, où nous avons juré d'aller dégager nos frères des fers honteux sous lesquels ils gémissent. Représentans en attendant que nous puissions exécuter le vœu le plus cher à nos cœurs, restez à votre poste et la liberté ne périra jamais!»

E. TRULHET, Hypolite ROBIN, Jean REGNAUD, CORRÉARD, Jacques HYSSON, FLORAN, IMBERT, Benoit, E. BRUN, E. SEGUIN, Th. ROMAIS, F. MARTIN, BASSET, G. BERNE, GRANGIER, CRETON, BLANC, LOUIS, PALALLY, VIOLETTE, FOUREZ, BELLIER, BENOIT, RIEN, BLAIZOT, C. SEGUIN, BLAIZOT, L. CORREAR, RUELLE.

26

Le citoyen Martin, de Montpellier, fait don à la patrie d'une pension de 300 liv. qui lui a été accordée sous le règne du despotisme (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité de liquidation.

27

L'agent national du district de Rethel écrit à la Convention que la vente des biens des émigrés se fait avec la plus grande activité; une ferme divisée en plusieurs lots, louée 402 liv., a été vendue 31,600 liv. (3). Ici les revenants n'ont jamais fait peur (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

28

Les maire et officiers municipaux de Lorgues, département du Var, annoncent qu'ils ont envoyé au district de Draguignan 47 marcs une once et demie d'argenterie provenant de l'église de leur commune, qui en fait offrande à la patrie (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[Lorgues, 15 niv. II] (8)

« Citoyen Président,

La commune de Lorgues a envoyé aux administrateurs du district de Draguignan, 47 marcs une once et demi d'argenterie provenant du culte. Elle en fait offrande à la nation en exécution de la loi. Notre commune croit qu'il est de son devoir de vous en instruire et vous assu-

- (1) P.V., XXIX, 317.
- (2) Bⁱⁿ, 29 niv.
- (3) P.V., XXIX, 317; F. S. P., n° 200; J. Sablier, n° 1085; J. Perlet, p. 403.
- (4) Original daté du 26 niv. et signé Audragen (C. 288, pl. 887, p. 51).
- (5) Bⁱⁿ, 29 niv.
- (6) P.V., XXIX, 318; C. Eg., p. 146; M. U., XXXV, 478.
- (7) Bⁱⁿ, 29 niv.
- (8) C. 288, pl. 881, p. 6.

rer qu'elle se fera toujours une loi inviolable d'exécuter exactement les lois de la Convention. »

LIAUTAUD (*maire*), MAURRIER (*off. mun.*),
CAUVIN (*id.*), NAILLE (*id.*).

29

Le conseil-général de la commune de la Roche-sur-Yon, offre également à la patrie 44 marcs 6 onces d'argenterie provenant des dépouilles du fanatisme, ne veut plus reconnoître d'autre culte que celui de la Vérité, de la Raison, de l'Égalité et de la Liberté, félicite la Convention sur ses travaux, et l'engage à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les Sables-d'Olonne, 6 frim. II*] (3)

« Représentants,

Forcés d'abandonner notre commune afin d'éviter les mauvais traitements des rebelles dont nous étions entourés de toutes parts en mars dernier, nous avons été près de six mois sans pouvoir y rentrer. Enfin, nous y sommes arrivés le 22 août dernier avec l'armée, division des Sables commandée par Mieszkonski (4). Les brigands ont fui à l'approche des armées. Nous avons éprouvé une satisfaction bien douce en arrivant dans nos murs. Presque la totalité de nos malheureux habitants qui n'avaient pu prendre la fuite lorsqu'on évacua la commune sont venus au-devant de nous aux cris de Vive la République, une et indivisible. Nos bras se sont entrelacés, les larmes de joie ont coulé et des baisers fraternels y ont succédé. Notre arbre sacré de la liberté avait été abattu par ces scélérats de fanatiques et de royalistes. Aussitôt nous en avons planté un nouveau, l'armée sous les armes ainsi que nos concitoyens. Le maire y a proclamé les droits de l'homme et l'acte constitutionnel sortis du sein de nos célèbres et fidèles représentants de la Sainte Montagne, le tout y a été reçu avec enthousiasme et accepté à l'unanimité au même instant. Le maire a prêté le serment de les soutenir, de maintenir la liberté, l'égalité ou de mourir en les défendant. A son exemple et par un mouvement spontané tous les fonctionnaires publics présents, les militaires et nos concitoyens l'ont répété sur le champ. L'hymne des Français a été chanté, la Carmagnole dansée et on s'est retiré.

Qu'il est agréable pour nous, Représentants, de vous apprendre que nous ne comptons parmi les rebelles que cinq à six de nos habitants et que le surplus, à l'exception des vieillards ne pouvant marcher et de quelques enfants sont venus se réfugier avec nous aussitôt que l'armée a abandonné notre endroit pour se replier ici, il serait bien à désir qu'il en eût été ainsi de toutes les communes des départements de la Loire-Inférieure, Mayenne-et-Loire qui ont prodigué sur le nôtre cette horde de scélérats (car ce n'est point la Vendée, comme on l'a dit), nous

serions tranquilles et nous n'aurions point cette guerre intestine à soutenir. Quoiqu'il en soit nous en viendrons à bout, nous exterminerons tous les rebelles et leur destruction totale est prochaine.

Nous applaudissons à la mort du tyran, de Marie-Antoinette, et des mandataires infidèles. Il ne faut sur le sol de la Liberté que des Républicains dignes d'elle. Ceux qui ne le sont pas, leur tête doit tomber sur l'échafaud.

Représentants nous adhérons à tous vos décrets notre cri de ralliement est autour de vous. Restez à votre poste et continuez vos glorieux travaux jusqu'à la paix pour consolider sur des bases inébranlables, la liberté et l'égalité que nous jurons de maintenir ou périr avec elle. Notre garde nationale qui jouit de l'estime des généraux et qui depuis le 12 mars dernier, époque où elle est partie pour aller à Lége anéantir la horde des scélérats que le département de la Loire-Inférieure vomit sur le nôtre, ne cesse d'être de l'avant-garde de l'armée, division des Sables et de combattre les brigands satellites des despotes coalisés pour nous ravir notre liberté, a fait entre nos mains le même serment que nous, en nous chargeant de vous témoigner ses sentiments d'obéissance à toutes les lois que vous avez rendues.

Ne voulant plus reconnoître d'autre culte que celui de la vérité, la raison, l'égalité et de la liberté, nous vous envoyons l'argenterie de notre église montant à 44 marcs 6 onces suivant notre délibération ci-jointe. »

MOREAU (*maire*), PHILIPPON (*secrét.*).

P. S. Nous remettons à l'instant notre argenterie à l'administration des Sables qui veut bien vous en faire l'envoi avec d'autres des communes de son district.

[*Extraits des délibérations, même date*]

Le maire a annoncé à l'assemblée que l'objet qu'il proposoit à délibérer, étoit celui de savoir si dans un temps où on doit faire disparaître de devant les vrais républicains tout ce qui leur rappelle la superstition, la tyrannie et la cause de leurs maux, on ne devoit pas déposer au sein de la Convention nationale et sur l'autel de la patrie toute l'argenterie de l'église paroissiale de la dite Roche-sur-Yon, sans exception qu'il a fait conduire en la commune des Sables afin de la soustraire au brigandage qui dévaste le département.

Sur quoi délibérant, où le procureur de la commune, considérant que l'or et l'argent, dans les circonstances, où il se trouve ont fait plus de mal aux Français, que le fer, la poudre et le plomb.

Considérant que l'argenterie de l'église fera plus de bien convertie en monnaie, qu'elle en fait actuellement.

Considérant que l'intérêt général exige une prompte destruction de tous signes de superstition.

Arrête :

1° que la dite argenterie consistant en 2 ham pes, 2 croix, 3 calices avec leurs platens (sic), un encensoir, deux custodes, une navette avec sa cuillère, une paire de cannets et autres effets pesant 44 marcs 6 onces dont 4 marcs 6 onces de vermeil, 4 onces de franges d'or et une once de dentelle d'argent.

(1) P.V., XXIX, 318; M. U., XXXV, 478.

(2) Bⁱⁿ, 29 niv.

(3) C. 288, pl. 881, p. 13, 14.

(4) Et non Mieskosky. Le g^a Mieszkonski battit Charette le 25 août 1793 à La Roche-sur-Yon.